



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

**ATELIER DU TIDM POUR CONSEILLERS JURIDIQUES
(PARRAINÉ PAR LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE)**

Le 1^{er} septembre 2024, M. le juge Tomas Heidar, Président du Tribunal, a ouvert le troisième atelier du TIDM pour conseillers juridiques (parrainé par la République de Corée) et accueilli au Tribunal des participants des pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, El Salvador, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.



Cet atelier, qui a été conçu à l'intention de conseillers juridiques d'États d'Amérique latine et des Caraïbes, est le troisième de la série des ateliers du TIDM pour conseillers juridiques et s'inscrit dans les programmes de renforcement des capacités du Tribunal visant à promouvoir et diffuser les connaissances sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et notamment sur les procédures de règlement des différends prévues à sa partie XV.

Dans son allocution d'ouverture, le Président Heidar a rappelé l'objectif de la série d'ateliers, qui est d'accroître les capacités de règlement des différends, en particulier des pays en développement, en mettant des fonctionnaires gouvernementaux haut placés chargés du droit international de la mer directement aux prises avec le droit, les procédures et pratiques du Tribunal et les questions essentielles liées au droit de la mer. Il a exprimé sa gratitude à la République de Corée pour l'appui que celle-ci continue d'apporter par son parrainage à la série d'ateliers.

M. Hwang Jun-shik, Directeur général du Service des affaires juridiques internationales du Ministère des affaires étrangères de la République de Corée, a confirmé dans son allocution le soutien de la République de Corée tant aux travaux judiciaires du Tribunal qu'à ses programmes de renforcement des capacités, rappelant que son gouvernement maintient sans réserve son appui à la série d'ateliers pour conseillers juridiques.

Avant la cérémonie d'ouverture, un mémorandum d'accord entre le Tribunal et la République de Corée a été signé par le Président Heidar et M. Hwang, fixant le cadre de l'organisation et du parrainage des futurs ateliers de la série.

Ce troisième atelier du TIDM pour conseillers juridiques se tiendra du 1^{er} au 6 septembre 2024. Son programme comprend des exposés sur le mécanisme de règlement des différends prévu à la partie XV de la Convention, la compétence du Tribunal, le rôle de la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins en ce qui concerne les activités menées dans la Zone, la contribution du Tribunal au développement du droit de la mer, les diverses procédures relatives aux avis consultatifs, les demandes en prescription de mesures conservatoires et les demandes de prompt mainlevée de l'immobilisation de navires et de prompt libération de leurs équipages, et la manière dont les instances sont introduites et conduites devant le Tribunal. D'autres sessions sont consacrées au règlement des différends devant le Tribunal, à la protection du milieu marin, à la délimitation des frontières maritimes, au plateau continental au-delà de 200 milles marins, au droit international de la pêche, aux droits de navigation et aux pouvoirs de police, à l'Accord BBNJ et à l'avis consultatif récemment rendu par le Tribunal en réponse à la demande dont il avait été saisi par la Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international. Des présentations seront faites par le Président Heidar, la Vice-Présidente Chadha, les juges Cabello Sarubbi, Infante Caffi, Brown, Armas Pfrtner et Rhee, et la Greffière, Mme Hinrichs Oyarce. Des conférenciers extérieurs – les professeurs Evans, Harrison, Mossop, Petrig, Proelss et Voigt, de même que M. Fietta and Mme Sander – feront également des présentations au cours de l'atelier.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (www.tidm.org ou www.itlos.org) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227 ; télécopie : (49) (40) 35607-245 ; adresse électronique : press@itlos.org